

## ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

# Accord de confidentialité mutuel

Rapport annuel et documents pour les relations investisseurs

01

**PARTIE A — PARTIE  
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Ledger & Field**

ONE LIBERTY PLAZA, NEW YORK, NY  
10006, UNITED STATES

02

**PARTIE B — PARTIE  
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Norrbridge Industrial Holdings**

1200 GRANT AVE, PITTSBURGH, PA  
15219, UNITED STATES

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE  
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-0067**

DATE D'ENTRÉE EN  
VIGUEUR

**20 février 2026**

ÉMIS LE

**2 février 2026**

DROIT APPLICABLE

**État de  
New York,  
États-Unis**

Ledger & Field LLC

Confidentiel — préparé pour Norrbridge Industrial Holdings.  
Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0067

POUR SIGNATURE

|                                                                         |                                                                                                |                                                                    |                                         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <div>N° DE CONTRAT</div> <div>NDA-2026-0067</div>                       | <div>PARTIES</div> <div>Ledger &amp; Field<br/>et Norrbridge<br/>Industrial<br/>Holdings</div> | <div>DATE D'ENTRÉE EN<br/>VIGUEUR</div> <div>20 février 2026</div> | <div>DURÉE</div> <div>12 semaines</div> |
| <div>DROIT APPLICABLE</div> <div>État de New<br/>York, États-Unis</div> | <div>STATUT</div> <div>Pour signature</div>                                                    |                                                                    |                                         |

## EN BREF

## La structure de cet accord

## DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**20 février 2026**

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

## DURÉE

**12 semaines**

La confidentialité survit à l'expiration

## OBJET

**Rapport annuel et documents pour les relations investisseurs**

Le rapport annuel FY2026 et les documents d'assemblée des actionnaires de Norrbridge Industrial Holdings (NYSE : NRBI).

## DROIT APPLICABLE

**État de New York, États-Unis**

Comté de New York, New York

## PARTIES

**Deux**

Ledger & Field et Norrbridge Industrial Holdings

01

# Objet et contexte

L'assemblée annuelle FY2026 de Norrbridge Industrial Holdings a lieu dans douze semaines, et la lettre aux actionnaires, le récit financier et le support de présentation doivent tous raconter la même histoire cohérente aux investisseurs des marchés publics. La mission de Ledger & Field est de transformer les chiffres audités en un rapport que le conseil d'administration est fier de signer et que les actionnaires peuvent réellement lire.

## — NOTE 01

### Préambule

Norrbridge Industrial Holdings a clôturé l'exercice FY2026 avec un mix de segments remanié après deux cessions et une acquisition, et l'histoire derrière ces chiffres est plus complexe que ne peut le porter le format du rapport de l'an dernier.

L'assemblée annuelle a lieu dans douze semaines, et la lettre aux actionnaires, les états financiers et la présentation de l'assemblée doivent tous porter le même récit, tant pour les investisseurs des marchés publics que pour le conseil d'administration.

Ledger & Field propose un engagement de douze semaines pour produire le rapport annuel FY2026, un microsite numérique associé et le support de présentation de l'assemblée annuelle — conçu selon les normes SEC de langage clair et de présentation des informations, et vérifié ligne par ligne par rapport aux états financiers audités. Les sections suivantes détaillent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

01

**PARTIE A — PARTIE  
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Ledger & Field**

LEDGER &amp; FIELD LLC · EIN 13-4820561

One Liberty Plaza, New York, NY 10006,  
United Statesinfo@ledgerfield.com · +1 212 555 0187 ·  
ledgerfield.com

02

**PARTIE B — PARTIE  
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Norrbridge Industrial Holdings**NORRBRIDGE INDUSTRIAL HOLDINGS,  
INC. (NYSE : NRBI)1200 Grant Ave, Pittsburgh, PA 15219,  
United Statesd.holcombe@norrbridgeholdings.com · +1  
412 555 0234

## Conditions de l'accord

### NOTE 02

01

### 1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de sa divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Ledger & Field et Norrbridge Industrial Holdings sont en discussion au sujet de l'Objet.

02

### 2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

### 3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

### 4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

### 5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

## 6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

### DROIT APPLICABLE

État de New York, États-Unis

### JURIDICTION

Comté de New York, New York

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

**POUR LEDGER  
& FIELD**

EXECUTED

**Ledger & Field**

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

**POUR NORRBRIDGE  
INDUSTRIAL  
HOLDINGS**

EXECUTED

**Diane Holcombe**

VICE-PRÉSIDENTE, RELATIONS  
INVESTISSEURS

Date



## Ledger & Field — Service juridique

One Liberty Plaza, New York, NY 10006, États-Unis

info@ledgerfield.com · +1 212 555 0187 · ledgerfield.com

Ledger & Field LLC · EIN 13-4820561